

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1673/SG/FIN autorisant M. Oumar Fall à acquérir une parcelle terrain non bâti, sis à Djibouti, Zone industrielle Sud, titre foncier n° 172.

n° 71-1673/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 décembre 1971

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Oumar Fall est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 9.411,40 m², sise à Djibouti, lots n°62, 63 et 64 sur le plan 13 bis BE 69 du lotissement de la Zone industrielle Sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.